

Un acte qui appelle des suites

L'Union syndicale Solidaires avait appelé à participer à la journée de grèves et de manifestations du 5 février initialement posée par la CGT. Cette journée dans un nombre important de villes a permis de voir des cortèges unitaires réunissant à la fois des organisations syndicales et des gilets jaunes. Partout les cortèges étaient dynamiques, engagés, déterminés.

Cette journée a aussi été l'occasion d'être toujours plus nombreuses et nombreux pour porter des exigences de justice sociale et fiscale dans un contexte où les inégalités et l'accaparement des richesses par quelques un-es deviennent tout simplement insupportables à une large majorité de la population. Loin de s'essouffler la volonté de combattre les injustices se renforce donc.

Cette journée c'est aussi celle au cours de laquelle, à l'initiative du gouvernement, l'assemblée nationale a adopté en première lecture un projet de loi liberticide pour le mouvement social avec une loi anti manifestation. Ce texte doit être combattu, nous nous y emploierons.

Comme nous le disons depuis des mois, pour Solidaires la responsabilité du mouvement syndical reste importante, il se doit de continuer à poser des actes forts rapidement. Il n'y a rien à attendre du faux nez du « grand débat » qui ne servira qu'à tenter de relégitimer la politique anti sociale du gouvernement.

Nous continuerons à proposer aux autres organisations de s'unir sur des bases revendicatives fortes et de construire une grève générale reconductible pour peser dans le rapport de force et arracher des augmentations de salaire et des droits sociaux. Même si l'union reste difficile nous ne souhaitons pas y renoncer, la réussite de cette journée doit nous engager à poursuivre dans cette construction avec toutes et ceux qui se reconnaissent dans les mots d'ordre de justice sociale. Il n'est plus temps de différer.

Paris, 5 février 2019